



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2016-07-004

PUBLIÉ LE 7 JUILLET 2016

Sommaire

Préfecture de Loir et Cher

41-2016-07-05-007 - Arrêté préfectoral du 5 juillet 2016 confiant à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher la suppléance du Préfet du département de Loir-et-Cher le 13 juillet 2016 (1 page)

Page 3

Préfecture de Loir et Cher

41-2016-07-05-007

Arrêté préfectoral du 5 juillet 2016 confiant à M. Alain
BROSSAIS, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de
Loir-et-Cher la suppléance du Préfet du département de
Loir-et-Cher le 13 juillet 2016

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral n° du 05 JUL. 2016

**confiant à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet,
directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher
la suppléance du préfet
du département de Loir-et-Cher
le 13 juillet 2016**

Le préfet de Loir-et-Cher,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de préfet de Loir-et-Cher,

Vu le décret du 18 août 2015 nommant M. Alain BROSSAIS, administrateur civil, en qualité de sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 24 juin 2016 portant nomination de M. Julien LE GOFF, administrateur civil, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Vu la circulaire INTA 1232219C du ministère de l'Intérieur en date du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de M. Yves LE BRETON, préfet de Loir-et-Cher et de M. Julien LE GOFF, secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher, en déplacement hors du département de Loir-et-Cher, le 13 juillet 2016 ;

ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à M. Alain BROSSAIS, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de Loir-et-Cher, pour la journée du mercredi 13 juillet 2016.

Article 2 : Pendant cette période, délégation est donnée à M. Alain BROSSAIS à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 05 JUL. 2016



Le préfet,

Yves LE BRETON